Le télétravail au MAAF : les textes

[Article mis à jour le 30 septembre 2020.]

Récapitulatif des textes définissant et encadrant le télétravail, dans la fonction publique en général et au MAA en particulier :

– article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ;

– décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

– DGAFP, Guide d'accompagnement de la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, mai 2016 (guide consultable directement en fin d'article) ;

– arrêté du 2 août 2016 portant application au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

– ~~note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-664 du 11-08-2016~~ (abrogée, remplacée par l'instruction technique

SG/SRH/SDDPRS/2019-781 du 21 novembre 2019) : modalités pratiques de mise en œuvre du télétravail au sein du ministère de l'Agriculture ;

– décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

guide-teletravail-2016